

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE BIBLIOLOGIE

**18e Colloque international de bibliologie de l'Association internationale de
Bibliologie (AIB)**

**1er Colloque congolais de bibliologie du Comité congolais de l'Association
Internationale de Bibliologie**

Kinshasa (27 novembre – 3 décembre 2004)

**Les Bibliothèques universitaires de la République Démocratique du Congo
et le défi des nouvelles technologies de l'information**

par

Hippolyte KITAMBALA Dwan'Essa

**Chargé de cours à l'IFASIC et à l'UNIKIN
Secrétaire du département édition et multimédia à l'IFASIC**

Les sociétés noires de l'Afrique contemporaine sont, du point de vue culturel, doublement tributaire de l'ancêtre et du colonisateur. Le premier, par le sang, a légué à des générations entières une culture où les peuples s'appuyant sur leurs expériences et sur leurs besoins propres ont su élaborer des systèmes de communication fondés sur la transmission orale et sur diverses leçons de leur histoire intrinsèque. Le second, par l'histoire, a induit la société africaine dans la civilisation de l'écrit. L'histoire, dit-on, est irréversible. Sans totalement renoncer à leurs formes naturelles de communication, les peuples africains, aujourd'hui enclins à des mutations de tous ordres, s'accrochent à la remorque de cette nouvelle civilisation où la maîtrise de l'information scientifique et technique véhiculée notamment par le livre, ce vieux média, reste une condition essentielle permettant ces transformations. Pour accompagner ce nouveau culturel, l'Afrique noire contemporaine, bien que largement encore continent de culture et de tradition orales, où le livre a longtemps porté une estampille étrangère, a dû aussi admettre que l'apparition du livre, imprimé depuis le XV^e siècle et, l'école obligatoire ensuite, ont fait de chacun un lecteur potentiel. D'où l'impératif de la scolarisation, de l'alphabétisation et de l'instruction publique des populations qui a suivi le mouvement de développement de nombreux états africains au lendemain des indépendances.

Malheureusement, nombre des planificateurs africains de développement considèrent que seuls les moyens fondamentaux que sont les écoles ou les maîtres, constituent les facteurs essentiels de ce développement. Ils n'accordent que très peu d'attention aux bibliothèques et à la lecture publique qui sont pourtant les fondements de toute instruction publique. C'est sûr, dans le contexte africain, on ne peut affirmer que les bibliothèques et la lecture auront été globalement objet d'une attention particulière des dirigeants. Dans de nombreux pays africains, dont la République Démocratique du Congo, l'opinion générale et, particulièrement celle des dirigeants, ne semble pas encore admettre que l'édification des différentes sortes de bibliothèques dans leurs nations soit aussi un des maillons essentiels du développement socio-économique. L'initiative en matière de lecture publique semble abandonnée aux seules missions diplomatiques, aux ambassades et autres agences de coopération internationale. Sur ce versant visiblement pessimiste, il faut cependant signaler que seules, parfois, les bibliothèques universitaires ont un certain droit de citer. De ce point de vue, il est heureux de constater que de plus en plus, des universités et des instituts d'enseignement supérieur se dotent progressivement de bibliothèques modernes pour appuyer les enseignements et la recherche dans leurs institutions. Mais à l'heure où l'on parle de nouvelles technologies de l'information et de la communication, un des défis majeurs, parmi tant d'autres, qui se présentent à ces bibliothèques, réside dans leur intégration dans le vaste mouvement des réseaux informatiques générateurs de l'âge de l'information aujourd'hui incarné essentiellement par l'Internet. Le problème est de savoir comment les bibliothèques universitaires congolaises vivent ou se préparent à vivre ce challenge des nouvelles technologies de l'information.

De l'utilité de la bibliothèque dans le système éducatif

Avant de le savoir, et bien que cela paraisse inutile, il n'est pas superflu de rappeler ici l'importance et l'impact de la bibliothèque en contexte d'enseignement et de recherche où de toute évidence et de tout temps, elle a toujours servi d'appui institutionnel important. Nous nous référons et renvoyons, pour cela, le lecteur au texte, mis en ligne, d'Éric Sutter¹ qui synthétise, de bonne manière, les fonctions et missions de la bibliothèque en contexte d'enseignement, avant d'esquisser les promesses qu'apportent les Technologies de l'Information et de la Communication dans la gestion de celle-ci.

De ses écrits, on note, qu'il s'agisse d'enseignement traditionnel au niveau secondaire ou au supérieur ou qu'il s'agisse d'enseignement à distance, l'importance qu'il accorde au document au sens du latin « documentum », c'est-à-dire, « ce qui instruit », dans le processus d'acquisition des connaissances et à la bibliothèque, comme principal élément de la mise en œuvre de ce processus cognitif et comme dépositaire de cette ressource. La bibliothèque, sous quelque forme que ce soit, devient un composant systémique fort important de tout « système » d'enseignement. Si pour l'élève du primaire, la ressource documentaire est souvent l'occasion de découverte, d'ouverture au monde

¹ SUTTER, Éric – *Des Bibliothèques traditionnelles aux bibliothèques virtuelles : l'évolution des bibliothèques dans l'enseignement secondaire et dans l'enseignement supérieur* [en ligne]. Éducation et francophonie (Canada), automne-hiver 1998, vol.26, n°1, 9 pages, lien consulté le 12.04.04 : <http://www.acelf.ca/revue/XXVI-1/articles/01-sutter.html>

extérieur et d'enrichissement spirituel, son usage, pour le lycéen, est davantage fonctionnel. Ici, le document aide à réaliser un devoir, à préparer un examen, etc. Cet aspect est renforcé au niveau de l'enseignement supérieur et universitaire où le document devient matériau d'étude puis matériau d'appui à la recherche. Rappelons ici brièvement les principales caractéristiques d'une bibliothèque même dite traditionnelle à vocation académique :

- un lieu ouvert à un public déterminé (les élèves, étudiants, enseignants ou autres chercheurs) ;
- un lieu qui regroupe une sélection de documents physiques (essentiellement des ouvrages de référence, des livres et des revues périodiques, mais aussi des cartes et des plans, des manuscrits, des dessins, des dossiers de presse, des documents sonores et audiovisuels, des manuels et des outils pédagogiques, ...) qui ont été choisis en fonction d'une politique d'acquisition plus ou moins explicite ;
- un fonds documentaire structuré, classé, avec des outils de repérage (catalogues) et d'accès (cote, signalétique), soit un lieu organisé de connaissances.

Outre l'accès aux documents, il y est possible d'y lire et d'y faire un travail personnel. C'est donc aussi un lieu d'étude. Faut-il le rappeler, l'objectif premier et principal de ce lieu reste, avant tout, la diffusion, c'est-à-dire, celui de rendre accessibles facilement, par la proximité physique, les documents nécessaires au parcours pédagogique. À ce « stock » de documents sont associés des services plus ou moins étendus assurés par le personnel : aide au repérage ou à la recherche, aide au choix, consultation sur place, prêt, reproduction d'extraits, etc. Ainsi, par l'activité de son personnel, la bibliothèque en milieu universitaire assure essentiellement quatre fonctions :

- une fonction d'appui documentaire aux enseignants censés actualiser ou perfectionner leurs connaissances, se tenir informés des ressources pédagogiques disponibles dans leur discipline, prendre connaissance des réalisations d'autres établissements, ... ;
- une fonction d'appui documentaire aux apprenants censés se reporter aux œuvres inscrites aux programmes ou abordées en classe, rassembler des informations sur un sujet donné par l'enseignant, approfondir par eux-mêmes certains points exposés par l'enseignant ou évoqués dans les manuels, ... ;
- une fonction de conservation et de mise à disposition des productions documentaires de l'établissement et de capitalisation des travaux menés au sein de l'établissement ;
- une fonction méthodologique d'apprentissage à la maîtrise de l'information : découverte des caractéristiques des documents, des outils de recherche, des méthodes d'évaluation des documents sélectionnés (par rapport aux préoccupations et au niveau de savoir), etc.

L'exercice de cette dernière fonction met en exergue le rôle des bibliothécaires ou des documentalistes vis-à-vis de certains apprenants car cet apprentissage va devenir essentiel pour la formation tout au long de la vie. C'est conscient de ces primeurs académiques que de nombreux établissements d'enseignement qui se veulent fiables se sont toujours prioritairement dotés de bibliothèques dès leur création. De ce point de vue, il est heureux de constater, pour les pays d'Afrique, que même quand le développement quantitatif des établissements d'enseignement n'a pas toujours été suivi d'un développement équivalent des bibliothèques, et même si on ne peut, à l'heure actuelle, affirmer qu'il y ait dans de nombreux pays africains, ce qu'il convient d'appeler une vraie politique nationale en matière d'information scientifique et technique, il faut se réjouir d'une tendance positive qui, depuis un certain nombre d'années, indique une formulation et une mise en place progressive de telles politiques. La fonction bibliothèque existe, quoique parfois sous une forme rudimentaire ou substituée. Dans nombre de pays du continent, de plus en plus, la place de la bibliothèque au sein du dispositif d'acquisition des connaissances paraît maintenant admise, même si elle ne reçoit pas toujours l'écho institutionnel attendu des décideurs. Son importance est démultipliée en contexte d'enseignement supérieur où elle assure plusieurs fonctions essentielles, fonctions qui varient avec le niveau des enseignements. Cette renaissance de l'information scientifique observée notamment avec le développement des bibliothèques universitaires commence à peine à atteindre sa maturité et sa légitimité, que la voilà bousculée par une (r) évolution rapide apportée par les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Et voici la bibliothèque virtuelle...

L'irruption des nouvelles technologies dans le monde documentaire apporte des changements et des profondes mutations méthodologiques et de gestion. Parmi les avantages qu'offre l'adoption de ces techniques on peut notamment retenir la délocalisation et le décloisonnement de l'information pouvant aider à corriger le déficit communicationnel dont souffre l'activité scientifique africaine. En raison de la baisse progressive de l'importance du « lieu physique » rattaché à la bibliothèque traditionnelle, on parle de plus en plus de bibliothèque sans mur, de cyber-bibliothèque, etc. Mais l'expression consacrée qui désigne le plus souvent ce nouveau type de bibliothèque reste celle de bibliothèque virtuelle. Le terme « virtuel », un cousin sémantique du terme « immatériel » est devenu un concept répandu qui entoure aujourd'hui les débats sur la société d'information. L'antonyme de « virtuel » est le « réel ». Si l'on se réfère au sens que lui confère la philosophie scolastique où est « virtuel » ce qui existe en puissance et non en acte, il y a comme un léger paradoxe et une certaine confusion que de parler de bibliothèques virtuelles en Afrique. Les bibliothèques africaines sont-elles virtuelles parce qu'elles foisonnent et se meuvent dans l'océan de technologies de l'information ? N'est-ce pas là plutôt une reconnaissance tacite de leur état d'embryon pour ne pas dire d'inexistence ? Le quiproquo est perceptible. Mais, qu'est-ce donc une bibliothèque virtuelle dans le contexte actuel du développement de la société de l'information ? Est-ce une bibliothèque numérique ou s'agit-il davantage d'une bibliothèque électronique ? De quoi parle-t-on au juste ?

Pour de nombreux spécialistes, même s'ils sont le plus souvent utilisés indifféremment, ces termes recouvrent, en réalité, des concepts différents. Voici ce qu'en disent, selon Eric Sutter, quelques-uns de ces spécialistes² : « le terme numérique réfère à une façon de coder alors que celui de virtuel indique un processus, une évolution » (Jean-Claude Guedon), « la bibliothèque électronique passe par l'informatisation des catalogues et la numérisation des fonds. Les bibliothèques virtuelles quant à elles, n'existent que sur les écrans des ordinateurs connectés à Internet » (Nathalie Ferrand, 1996), « la bibliothèque électronique est une composante de la bibliothèque virtuelle et représente, grosso modo, les collections électroniques et les services s'y rattachant » (Gilles Deschatelets ; Christine Dufour), « les textes, mais aussi les images, les sons et les films, se trouvent transférés sur des supports électroniques sous forme numérique. La numérisation, en abolissant la spécificité des supports offre à l'utilisateur de nouvelles possibilités de consultation [...]. C'est l'embryon de la bibliothèque virtuelle » (Marie-Annick Vacher). Les tentatives de définitions suivantes révèlent trois piliers essentiels supportant la bibliothèque virtuelle, à savoir, l'information en format numérique (numérisation), l'accès aux télécommunications (télécommunications) et les outils directement utilisables par l'utilisateur (outils pour l'utilisateur). C'est encore Éric Sutter qui nous fait lire ces autres spécialistes³ : « concept organisationnel basé sur l'alliance de l'informatisation de la bibliothèque, de l'accès aux télécommunications et d'une nouvelle gamme d'outils directement utilisables par le lecteur le dispensant de recourir à un intermédiaire » (Corrado Pettenatti), « le concept de bibliothèque virtuelle comporte trois fondements : la bibliothèque électronique, les télécommunications et l'utilisateur » (Sylvie Tellier).

La numérisation se retrouve à la base de la bibliothèque virtuelle. Mais, la seule mise en ligne d'un catalogue d'une bibliothèque ne peut constituer à lui seul une bibliothèque virtuelle. Celle-ci porte sur l'ensemble des ressources numérisées d'une bibliothèque et sur les liens qu'elle crée vers d'autres ressources électroniques, c'est-à-dire, les liens vers les catalogues des autres bibliothèques, les collections en texte intégral numérisées, les gisements de documentation à distance, en n'importe quel type de format, les abonnements à des journaux électroniques, les accès à des CD-ROM en réseau, etc. Pour citer à nouveau C., Pettenatti : c'est donc l'ensemble de ces ressources qui constitue la

² SUTTER, Éric – *Des Bibliothèques traditionnelles aux bibliothèques virtuelles : l'évolution des bibliothèques dans l'enseignement secondaire et dans l'enseignement supérieur* [en ligne]. Éducation et francophonie (Canada), automne-hiver 1998, vol.26, n°1, 9 pages, lien consulté le 12.04.04 : <http://www.acelf.ca/revue/XXVI-1/articles/01-sutter.html>

³ SUTTER, Éric – *Des Bibliothèques traditionnelles aux bibliothèques virtuelles : l'évolution des bibliothèques dans l'enseignement secondaire et dans l'enseignement supérieur* [en ligne]. Éducation et francophonie (Canada), automne-hiver 1998, vol.26, n°1, 9 pages, lien consulté le 12.04.04 : <http://www.acelf.ca/revue/XXVI-1/articles/01-sutter.html>

bibliothèque numérique⁴. Concrètement, on retient qu'une bibliothèque virtuelle peut être soit un simple site Web, existant en complément à une bibliothèque traditionnelle soit une bibliothèque virtuelle totalement autonome. Ce qui implique, pour ce dernier modèle, le remplacement du support imprimé de l'information par le support électronique. Il n'est pas inutile de dire ici que la meilleure incarnation actuelle de la bibliothèque virtuelle mondiale est l'Internet que certains comparent à l'auberge espagnole en quelque sorte, c'est-à-dire, à un gigantesque buffet dans lequel chacun peut puiser selon sa faim et selon ses goûts et préférences. Mieux, chacun peut y occuper un espace pour proposer ses propres mets. On trouve dans et sur Internet des fichiers informatiques, textes, images, sons, vidéos et autres que chaque participant au réseau a bien voulu mettre à la disposition de la communauté Internet. De la sorte, on peut y trouver des livres, des périodiques, des journaux, des logiciels, des films, tous en format électronique, donc « virtuel ».

Mais trouver de tout ne signifie pas tout trouver. Tout ce qui se trouve dans les bibliothèques ou les entreprises n'est pas dans Internet car, en effet, tout n'est pas disponible en format électronique et, aussi, tout n'est pas libre de droits d'auteur et de droits de diffusion. En plus, l'information dans Internet est dans un état virtuel, c'est dire qu'elle n'est pas conservée à la façon bien tangible des pages d'un livre. Les sites sont éphémères. Ils disparaissent ou changent d'adresse sans préavis. L'authenticité de l'information est difficile à établir.

... Et le « cyberbibliothécaire »

Une autre implication de la bibliothèque virtuelle se dédouble dans le rôle du bibliothécaire documentaliste et de l'utilisateur. Le développement de la bibliothèque sur Internet tend à accroître l'autonomie de ce dernier pendant qu'il réduit sensiblement, sans toutefois le supprimer complètement, le rôle d'intermédiaire du premier. Le bibliothécaire tend donc à devenir le « cyberbibliothécaire ». En raison sans doute de la forte réduction du rôle d'intermédiaire du bibliothécaire traditionnel, les positions se sont vite tranchées et la polémique est vite née entre les inconditionnels de l'avènement des NTIC dans la gestion des bibliothèques et les cassandres qui prédisent la fin du métier du bibliothécaire avec la montée en puissance de la société de l'information de l'ère post-industrielle. Déjà en 1988, Yves Courrier se demandait si cette querelle ne se développait pas au détriment des besoins sociaux des professionnels de l'information. Il n'était pas sûr que cette polémique soit vraiment dans l'intérêt de la profession⁵. Aujourd'hui, quelques années plus tard, il faut se rendre à l'évidence : non, les bibliothécaires, ne sont aujourd'hui, pas plus qu'hier, ni otages, ni gardés, ni surveillés, ni prisonniers d'une quelconque nouvelle culture technique sur-informatisée⁶. Oui, les bibliothécaires qui depuis toujours ont su développer des systèmes de classification et d'analyse de contenu approprié, continuerons, malgré la baisse de leur rôle de médiation, à rester ces intermédiaires indispensables pour ordonner, trier, sélectionner les informations innombrables disponibles sur le net.

Les bouleversements fondamentaux apparus dans le métier de documentaliste et liés au passage du support papier au support électronique ne risquent pas de le faire disparaître. Ils ne font que complexifier sa tâche parce que la puissance et l'évolution permanente de l'outil électronique ouvre sans cesse de nouvelles perspectives à explorer et ces tâches s'ajoutent à celles du support papier, qui, quoi qu'on en dise, reste toujours très présent dans les bibliothèques. « La bibliothèque est peut-être

⁴ SUTTER, Éric – *Des Bibliothèques traditionnelles aux bibliothèques virtuelles : l'évolution des bibliothèques dans l'enseignement secondaire et dans l'enseignement supérieur* [en ligne]. Éducation et francophonie (Canada), automne-hiver 1998, vol.26, n°1, 9 pages, lien consulté le 12.04.04 : <http://www.acelf.ca/revue/XXVI-1/articles/01-sutter.html>

⁵ COURRIER, Yves – *La Crise des services d'information documentaire et la société post-industrielle*. In : « Théorie et pratique dans l'enseignement des sciences de l'information », Compte rendu du premier Colloque conjoint entre l'Association Internationale des Ecoles de Sciences de l'Information (AIESI) et l'Association for Library and Information Science Education (ALISE), Montréal, Canada, 26-27 mai 1988, p. 334.

⁶ SUTTER, Éric – *Des Bibliothèques traditionnelles aux bibliothèques virtuelles : l'évolution des bibliothèques dans l'enseignement secondaire et dans l'enseignement supérieur* [en ligne]. Éducation et francophonie (Canada), automne-hiver 1998, vol.26, n°1, 9 pages, lien consulté le 12.04.04 : <http://www.acelf.ca/revue/XXVI-1/articles/01-sutter.html>

virtuelle, les fonctions bibliothéconomiques demeurent bien réelles »⁷ disent G. Teasdale et C. Bonnelly. Ce sont là des propos rassurants respectivement d'un conseiller et d'un directeur d'une bibliothèque ... virtuelle : celle de l'Université Laval au Canada en 1998. On le constate, l'information, qu'elle soit imprimée ou numérisée, doit être sélectionnée, traitée, normalisée afin de la rendre plus accessible à l'utilisateur d'autant plus qu'elle croît sur Internet de façon exponentielle. C'est dire que, même dans le magma de la profusion documentaire de la bibliothèque virtuelle sur le net, les techniques utilisées par le documentaliste pour gérer l'information imprimée restent valables et indispensables pour traiter l'information électronique. Il s'agit surtout d'adapter ces techniques à ce nouveau support. On retrouve ainsi en bibliothéconomie virtuelle, les fonctions qui existaient déjà dans les bibliothèques traditionnelles concernant notamment la sélection, le traitement de l'information ou l'aide à la recherche. La boutade sur la bibliothèque virtuelle où : « les livres sont par terre et changent régulièrement de place, où les usagers ont besoin de retrouver l'ordre des rayons dans Internet, où le taux de rappel atteint des proportions telles que l'information en devient inutilisable ou que sa recherche nécessite trop de temps, de même, le grand besoin d'aide à la recherche chez les usagers », observée par les professionnels et gestionnaires des bibliothèques virtuelles, sonne aussi comme une réponse, vaporeuse peut-être, mais réelle, à tous ceux qui prédisent une disparition imminente de la profession suite au développement des moteurs de recherche et d'algorithmes de pertinence de plus en plus puissants et performants sur le net. On rappelle que ce sont sans doute les mêmes gens qui prédisaient la fin du papier à l'arrivée de l'ère informatique.

Loin de cette polémique, il convient d'examiner, à la lumière des possibilités nouvelles offertes par l'effet « NTIC », quelques avantages liés à leur adoption dans le monde documentaire. Primo, il appert que non seulement le fonds documentaire se trouve considérablement élargi du fait de l'accès à distance, mais aussi, que de nouvelles approches du document deviennent possibles. C'est l'un des premiers dividendes à retirer de ce nouveau type de bibliothèque : l'élargissement du fonds documentaire grâce à l'électronique. Les bibliothèques traditionnelles de proximité ont, en effet, comme premier inconvénient que leurs fonds sont forcément limités en nombre de titres de documents et en nombre d'exemplaires. Or, la production documentaire de plus en plus prolifique ainsi que les besoins nés de nouvelles filières de formation et la nécessité d'une plus grande ouverture au monde extérieur exigent davantage de possibilités d'accès aux documents, qui ne sont pas toujours disponibles localement. L'arrivée de la télé-informatique et la constitution de banques de données textuelles grâce à la bibliothèque virtuelle, apparaissent comme une solution efficace à ce paradoxe. De même, la numérisation de certains types de documents, en raison de leur rareté, parce que n'existant qu'en nombre insignifiant d'exemplaires ou n'étant disponibles qu'en un seul lieu physique, permet de les rendre accessibles depuis n'importe quel établissement d'enseignement du monde sans que cela puisse occasionner un déplacement des chercheurs. L'édition électronique permet désormais d'offrir un contenu en ligne sans passer obligatoirement par la diffusion du support papier. De plus en plus de « revues électroniques » sont consultables sur le réseau au même titre que des documents numérisés à partir du papier. Bref, il est désormais possible à tout un chacun d'accéder à de vastes ressources documentaires à travers les réseaux de télécommunications. Ainsi, théoriquement, la bibliothèque virtuelle apparaît comme un gage de démocratisation de l'accès à l'information. En deuxième lieu, nous dirons que le triomphe du multimédia et l'avènement de l'informatique dans le domaine documentaire permettent plus qu'un simple affichage sur écran d'un document conçu pour une publication sur papier, même si pour l'instant cette fonctionnalité a été privilégiée. Il permet de réunir, sur un même support de stockage et de consultation, des médias jusqu'alors séparés (texte, photographie, son, image animée, ...). C'est l'apothéose du multimédia et de ses potentialités qui autorise la conception des documents didactiques d'un nouveau type.

⁷ MASAMBA, Mbwaki – *Les Bibliothèques universitaires de la ville de Kinshasa. Étude comparative du système de prêt*, TFE, Institut Supérieur de Statistique (ISS), 1982-1983 et *Analyse documentaire à la bibliothèque centrale de l'Université de Kinshasa*, Mémoire de Licence, Institut Supérieur de Statistique, 1993-1994.

Du sort et de l'essor des bibliothèques universitaires en République Démocratique du Congo face aux nouvelles technologies

Un état des lieux des bibliothèques universitaires en République Démocratique du Congo sera dressé à long terme. Le court terme est presque un constat d'un vide documentaire à ce sujet. L'absence de données précises ne permet pas une caractérisation sérieuse du développement de ces bibliothèques. Pour ce faire, nous nous fierons à quelques indices repris notamment dans des mémoires et travaux de fin de cycle de quelques étudiants, ajoutés à des observations personnelles liées à notre longue accoutumance en milieu universitaire congolais. Ces indicateurs nous montrent que les bibliothèques universitaires et les bibliothèques des nouveaux établissements d'enseignement supérieur fleurissent tant bien que mal en R.D.C. Sur le plan historique, il faut dire que l'évolution des bibliothèques universitaires en République Démocratie Congo chemine avec l'histoire de l'enseignement supérieur en général. Cette histoire est marquée en 1971 par une réforme qui a regroupé tous les établissements universitaires et supérieurs en une seule institution dénommée Université Nationale du Zaïre (UNAZA). Avant cette réforme, chaque établissement universitaire ou supérieur organisait librement sa bibliothèque. Après la réforme, l'organisation et le fonctionnement des bibliothèques ont été uniformisés. De l'avis général, on pense qu'avant la réforme les bibliothèques universitaires étaient mieux fournies et leur développement plus soutenu.

De l'organisation de ces bibliothèques, on sait notamment qu'en 1976, une commission des bibliothécaires a classé ces bibliothèques en quatre catégories, en fonction de l'importance de leurs collections respectives. La première catégorie, celle des grandes bibliothèques recensait celles qui possédaient au moins 40.000 volumes. Les bibliothèques dont le fonds documentaire était estimé entre 30000 et 10000 volumes, étaient réputées bibliothèques de deuxième catégorie et qualifiées de bibliothèques moyennes tandis que les bibliothèques de troisième catégorie étaient celles de moins de 10000 volumes qualifiées de petites bibliothèques. Enfin, il y avait la quatrième catégorie, celle des bibliothèques de facultés ou de sections⁸. La libéralisation de l'enseignement supérieur au Congo au début des années 1980 a été suivie d'une prolifération des instituts supérieurs, qui a, ipso facto, entraîné un pullulement des bibliothèques universitaires dont la viabilité pour la majorité d'entre elles reste hélas douteuse. Quoiqu'il en soit et pour ne parler, en une phrase, que des universités et instituts supérieurs viables, le constat général qu'on dresse de la situation de leurs bibliothèques est celui de crise. L'évolution du savoir scientifique que ces bibliothèques sont censées accompagner dans cet environnement n'incite guère à l'optimisme. Nombre de bibliothèques n'ont ni budget, ni locaux ni personnel qualifié pour organiser et assurer l'information dont a besoin leur clientèle réelle ou potentielle. Si l'on veut connaître de façon plus approfondie l'intensité de la crise des bibliothèques universitaires congolaises, on lira avec intérêt l'article de Jacques Hellemans dont le constat n'est pas très loin du nôtre lorsqu'il dit : « les bibliothèques universitaires à Kinshasa se trouvent dans une situation extrême de dénuement »⁹.

Il est bon, cependant, de signaler qu'en R.D.C., les statuts de l'enseignement supérieur accordent aux bibliothécaires des universités, mutatis mutandis, les mêmes privilèges salariaux qu'aux enseignants. Toutefois, la cohabitation enseignants-bibliothécaires de l'enseignement supérieur ne va pas toujours sans fissure. Ici aussi, en attendant des données précises d'une étude valable pouvant nous permettre de caractériser de manière sérieuse les rapports entre enseignants et bibliothécaires universitaires en R.D.C., il faut regretter la tendance de certains professeurs qui apparemment continuent à percevoir leurs collègues bibliothécaires davantage comme des gestionnaires que comme des scientifiques. Dans un tel contexte, les bibliothécaires universitaires, déjà, ne sont plus sûrs de maintenir leur rôle d'interlocuteur privilégié des enseignants, rôle auquel pourtant leur fonction dans le développement des collections et dans l'aide à la recherche les prédestine. Il faut sans doute voir dans ce caractère distancié des relations qu'entretiennent certains enseignants avec les bibliothèques, le fait

⁸ MASAMBA, Mbwaki – *Les Bibliothèques universitaires de la ville de Kinshasa. Étude comparative du système de prêt*, TFE, Institut Supérieur de Statistique (ISS), 1982-1983 et Analyse documentaire à la bibliothèque centrale de l'Université de Kinshasa, Mémoire de Licence, Institut Supérieur de Statistique, 1993-1994.

⁹ HELLEMANS, Jacques – *Le CEDESURK : un projet des « bibliothèques africaines » initié par la Commission de Coopération Universitaire au Développement*. In : « Schéma et schématisation, revue internationale de bibliologie », n°58, pp. 80-85.

que ceux-ci (enseignants) considèrent la bibliothèque universitaire comme une bibliothèque davantage destinée aux étudiants qu'à eux-mêmes. Si un jour une étude portant sur les usages des bibliothèques universitaires par les enseignants du supérieur arrivait à confirmer cette tendance, il faudrait alors plaindre cette malheureuse attitude qui fait que le professeur d'université reste trop souvent une autorité ne se fiant qu'à ses sources personnelles d'information.

Les Bibliothèques universitaires et l'adoption des nouvelles technologies

Évidemment, face à un état chronique de crise, parler de l'avènement et de l'adoption des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans la gestion des bibliothèques universitaires congolaises, peut paraître cocasse. Mais est-ce vraiment une absurdité que d'en parler ? La roue de l'histoire tourne. Bien au contraire, il serait davantage burlesque qu'à l'aube du XXI^e siècle, on se propose de revenir à la bibliothèque d'Alexandrie. La polémique ci-dessus évoquée, sur l'opportunité ou non de l'intégration des NTIC dans le développement des bibliothèques, ne devrait même pas avoir droit au chapitre, si l'on se rappelle que les bibliothèques ont justement été les premières à bénéficier des formidables développements des réseaux informatiques planétaires. Par rapport aux bibliothèques, l'avènement des nouvelles technologies vient confirmer une réalité bien ancienne : la bibliothèque n'est pas un lieu clos et abstrait de la réalité¹⁰. À ce titre, elle devrait faire le meilleur usage possible des nouvelles technologies de l'information. Aujourd'hui, il faut plutôt se demander quelle sera la place de la future bibliothèque et du bibliothécaire dans cette nouvelle institution qui, désormais, est de plus en plus immatérielle et virtuelle. L'apparition de nouveaux instruments tels les CD-ROM, CD-DVD, Internet, modifient les pratiques documentaires. Face aux réflexes de circonspection et de repli que leur usage provoque parfois, il faut plutôt favoriser ceux qui valorisent l'enthousiasme. Certes, le contexte bibliothéconomique congolais actuel reste tramé des contraintes majeures (matériel, techniques, humains, organisationnels, éducatifs, décisionnels) qui constituent globalement un amas des défis sans aucun doute contraignants. Mais les défis se dressent pour justement être relevés. C'est l'historien anglais Toynbee, je crois, qui disait que le défi a toujours été source de progrès chez l'homme.

Une nouvelle technologie pour une discipline quelconque est souvent une technologie qui n'est pas nécessairement nouvelle dans l'optique la plus large, mais qui, finalement, est capable d'être largement adoptée au sein de la discipline en question. Le décalage entre le développement initial d'une technologie et son adoption dans une discipline peut être causé par divers facteurs, comme les coûts, les difficultés d'utilisation ou le manque de services de soutien nécessaires. Ainsi, même quand les innovations technologiques génèrent beaucoup d'espoir, leur pénétration dans une société se fait toujours de manière inégale. Les innovations technologiques ont toujours leurs adoptants précoces et leurs exclus¹¹. Telle semble être aussi la dialectique pour nos bibliothèques universitaires. À ce sujet, relever le défi des nouvelles technologies de l'information, nous semble déjà être une prise de conscience de leur existence et de leurs diverses implications sur nos modes de vie (cognitif, social) actuels. Dans notre société de consommation, les technologies interactives placent l'individu dans une nouvelle position : celle d'acteur et non plus seulement de consommateur. Il convient dès lors, en milieu universitaire et en contexte de recherche, de dépasser l'approche strictement technologique et de replacer l'information dans un contexte plus large, celui de la connaissance.

Il est évident que l'utilisation de l'Internet progresse partout et ce malgré une fracture numérique déclarée qui continue à maintenir de vastes régions du globe dans un état de « sans abris numériques » ou d'« info-pauvres » avéré. Même en République Démocratique du Congo, malgré une situation politico-économique actuelle peu enviable, on doit reconnaître les conclusions des études du professeur Hilaire Mbiye et de Pascal Renaud¹² : les cybercafés fleurissent aussi dans ce pays. Ainsi,

¹⁰ INGBERG, Henri – *Premières journées de nouvelles technologies*. Discours d'ouverture, in : « Lectures », n° 81, novembre-décembre 1994, p. 3.

¹¹ MICHEL, Guy – *La Fracture numérique* [en ligne] <http://www.iutcolmar.uha.fr/jpo/fracturenumerique.htm> (consulté le 03/08/2004)

¹² MBIYE, Hilaire – *La Domestication des Technologies de l'information. Vers de nouvelles sociabilités ?* Texte d'une communication lors du Festival Africain des Médias (FESTIAM), tenu à Kinshasa du 22 au 26 juillet 2004, autour du thème « appropriation des NTIC », et RENAUD, Pascal – *Internet en Afrique : un immense espoir dans la jeunesse*. [en ligne] <http://www.journaldunet.com>

face à l'explosion de l'information documentaire, dirigeants, bibliothécaires et enseignants du milieu universitaire doivent changer leur comportement. À l'heure où l'activité documentaire fait basculer le monde des bibliothèques dans une société de l'information, grâce aux technologies de l'information et de la communication (réseaux informatiques planétaires), les bibliothèques universitaires et les bibliothécaires congolais ne peuvent plus marcher à contre-sens. Ils doivent se préparer, dès à présent, à vivre en interaction avec la révolution technétronique. S'appropriier et domestiquer les nouvelles technologies devient un impératif et le mot de passe, pour cela, reste la formation. Le bibliothécaire congolais doit acquérir de nouvelles compétences afin d'être à la hauteur des exigences de ses usagers. Il faut se débarrasser du mythe construit autour de l'informatique, de l'ordinateur et tout ce qui gravite autour.

Par l'appropriation de l'outil informatique, générateur de nouvelles technologies de l'information et de la communication, le bibliothécaire congolais cessera de les considérer comme un futurisme impénétrable. De même, son « collègue scientifique », l'enseignant (professeur), doit franchir le Rubicon des technologies de l'information. Car, piètre utilisateur des technologies de l'information et de la communication, il aura du mal à transmettre un comportement que lui-même n'adopte pas. Certes, l'avènement des nouvelles technologies constitue, à plus d'un égard, un véritable enjeu de pouvoirs. Et comme on le sait, le pouvoir, qu'il soit politique ou économique, n'a jamais été à la portée de tous, ni chose facile à obtenir. Dans un pays où le prix d'un ordinateur équivaut à un an où plus du salaire d'un fonctionnaire, on peut mesurer l'angoisse que cela provoque. Aussi, il faut dire, qu'exceptées l'Université de Kinshasa, l'Université de Lubumbashi, les Facultés Catholiques de Kinshasa et l'Université Protestante au Congo – où un embryon d'informatisation des fonds documentaires se dessine –, la situation des autres universités et instituts d'enseignement supérieurs du pays reste médiocre. Mais pour ceux que ce nouveau pouvoir effraie, méditons sur ces propos de Josiane Roelants, de l'Université Libre de Bruxelles : « il n'y a jamais de pouvoir de l'outil [sur l'homme] que par la volonté de l'homme »¹³.

Dans un pays où le livre est une donnée rare et où les revues sont d'un coût inaccessible, la connexion de nos bibliothèques universitaires au réseau mondial peut bouleverser profondément notre pédagogie. Il est heureux déjà que, dans certains pays à niveau économique et culturel voisin (Sénégal, Cameroun), il y ait plus d'accès à l'Internet que de places dans les bibliothèques¹⁴. À l'instar de leurs collègues sénégalais ou camerounais, il est certain que les étudiants congolais seront de plus en plus liés aux bibliothèques virtuelles, aux archives électroniques, aux catalogues et bases de données en ligne. Par ailleurs, pour paraphraser le bibliothécaire canadien Marcos Silva, il incombe désormais à nos bibliothèques universitaires de donner aux étudiants des moyens d'exploiter au maximum ces ressources¹⁵. Accompagner les étudiants dans la maîtrise de l'information et les préparer à la « société de la connaissance » va être un axe fort de développement du futur immédiat du bibliothécaire universitaire congolais. Il est donc urgent que les bibliothécaires, les responsables d'établissement d'enseignement et les enseignants se rencontrent, même virtuellement, pour étudier la nouvelle configuration de l'université et de sa bibliothèque de demain.

Nos bibliothèques sauront-elles répondre à cet espoir ? On peut en douter si l'on s'en tient aux deux tiers des propos ci-dessus. Une fois encore, notre espoir d'un renouveau des bibliothèques universitaires congolaises est placé dans la coopération internationale. Aujourd'hui, cette coopération a permis l'organisation de l'actuel colloque congolais de bibliologie où le sous-thème « écrit et technologies de l'information et de la communication » figure en bonne place. Un colloque dont l'organisation bénéficie de l'appui et d'un partenariat académique et professionnel importants de la part d'institutions comme l'INTIF, le CWB-Kinshasa, Afrique édition, les Éditions l'Harmattan, l'ULB, etc. La caution de ces institutions est une lueur d'espoir certaine pour le monde du livre congolais. Il reste désormais à associer à cet élan de solidarité coopérative la flexibilité de nos dirigeants et notre propre capacité d'adaptation afin de connecter rapidement nos bibliothèques au

¹³ ROELANTS, Josiane – *Les Nouvelles technologies : pouvoir de l'homme ou pouvoir sur l'homme ?* In : « Lectures », n° 81, novembre-décembre 1994, pp. 8-11.

¹⁴ RENAUD, Pascal – Op. cit

¹⁵ MONTBRUN, Françoise, DUFFAU, Anne-Marie – *La Formation documentaire dans les bibliothèques universitaires canadiennes*. In : « Bulletin des Bibliothèques de France », tome 40, n° 1, 1995, p. 12.

réseau mondial. Les indications que nous donne Jacques Hellemans¹⁶, dans son article évoqué plus haut, sur les objectifs et les services du Centre de Documentation de l'Enseignement Supérieur Universitaire et de Recherche de Kinshasa (CEDESURK) et les actions déjà entreprises par le Campus Numérique Francophone de Kinshasa, ravivent les espoirs, bien qu'ontologiques, des bibliologues et autres professionnels du livre congolais. Ces deux organismes résultent de cette coopération en territoire congolais. Les initiatives de mise en réseaux entreprises actuellement aux universités de Kinshasa et de Lubumbashi avec le projet Backbone¹⁷, appuyé par le Campus Numérique Francophone de Kinshasa, sont autant d'élans de ces espoirs.

¹⁶ HELLEMANS, Jacques – Op. cit. pp. 80-85.

¹⁷ Il s'agit des projets de mise en réseaux d'un ensemble des services de l'Université de Kinshasa et celle de Lubumbashi afin de dédoubler ces universités en « universités virtuelles ». Les projets sont entrepris avec l'appui du Campus Numérique de Kinshasa. Ces projets prévoient la mise en réseaux des bibliothèques facultaires de ces universités. On croit savoir que la connexion des bibliothèques facultaires de ces universités est une préfiguration de l'interconnexion des bibliothèques universitaires en République Démocratique du Congo qui pourra favoriser leur connexion au réseau mondial